



Relève Parentale

Garde à domicile d'enfant atteint d'un cancer



Une pause hebdomadaire pour toute la famille

Comment permettre aux parents de s'octroyer quelques heures de pause en toute confiance ?

L'inquiétude liée au cancer de l'enfant, les soins et la garde des frères et sœurs compliquent la vie de la famille, qui peut se retrouver parfois isolée, notamment face à la durée des traitements médicaux.

Une pause organisée avec les parents

La prestation de Relève Parentale est conçue pour que toute la famille bénéficie d'un moment de répit hebdomadaire : elle est organisée avec les parents.

Lorsque l'enfant malade et la fratrie sont en sécurité, les parents peuvent alors « souffler ». Disposer d'une « Relève Parentale » est indispensable pour préserver sa santé et son moral.

« L'Assistante Croix-Rouge a apporté une parenthèse récréative qui permettait à notre fille de s'évader du quotidien sans Maman, sans Papa et sans la maladie de son frère : une sphère dans laquelle notre enfant se sentait revivre, délestée du poids qu'elle s'attribuait par la crainte de perdre son frère. Ce sentiment fort l'aliénait. Le travail de l'Assistante a permis de contrebalancer cette situation et lui a redonné confiance et espoir. »

*Témoignage réel de la famille Delèze**

** nom d'emprunt*

Comment cela se passe-t-il ?

Une Assistante Croix-Rouge (ACR)* qualifiée est désignée par le Service pour venir chez vous. Avec votre accord et selon vos besoins, elle assure une présence et accompagne l'enfant malade et/ou sa fratrie. L'ACR peut aller chercher le(s) enfant(s) à l'école ou à la garderie, sortir au parc ou partager un jeu à la maison.

L'ACR effectue aussi les soins d'hygiène (comme accompagner aux WC, changer les couches, donner le bain) et peut préparer le repas.

Les parents disposent ainsi de temps pour faire leurs courses, aller à des rendez-vous privés, etc. Ils peuvent également s'adonner à une activité qui puisse les soustraire du stress quotidien et de l'épuisement qui en découle.

Une infirmière référente du Service demeure en contact permanent avec l'ACR afin de pallier les imprévus.

La Relève Parentale s'adresse à des enfants âgés entre 0 et 16 ans, tant l'enfant malade, que la fratrie. Les horaires sont définis avec les parents, pour une durée maximale de quatre heures par semaine, les jours ouvrables.

Les familles membres de l'ARFEC bénéficient de la gratuité de la prestation durant la phase pilote du projet.



* le féminin englobe le masculin

La prestation de Relève Parentale est intégrée aux actions du programme cantonal de soutien aux proches aidants conduit par le Département de la santé et de l'action sociale.



ligue vaudoise contre le cancer

Avec le soutien de la Fondation Roberto et Gianna Gonella

Renseignements et contact

Appelez simplement le 021 340 00 80/81

Du lundi au vendredi

07h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30

Croix-Rouge vaudoise

Association cantonale de la Croix-Rouge suisse

Rue Beau-Séjour 9-13

Case postale 5683

1002 Lausanne

famille@croixrougevaudoise.ch

www.croixrougevaudoise.ch



Croix-Rouge vaudoise
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse

